

Procès-verbal de Séance Et approbation des délibérations

L'an deux mille dix-neuf le 11 mars à 20 heures 30 le Conseil Municipal, de la COMMUNE DE SAINT-HILAIRE dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, André MORERE

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Février 2019

Présents : Mesdames et Messieurs DEJEAN G., SILVESTRE R., SALAMON M., MOULI –TOUNSI H., RAMONICH C., CANCEL J.J., PFLANZ J., HEDOUIN S, FERRÉ C, SCHMIDT M.

Absents: C. GAYRAL Excusée

Procuration : de J. MOALIC à JJ CANCEL,
de V. SABY à A.MORERE, de P. HOURQUET à G. DEJEAN

Secrétaire de Séance : Madame Monique SALAMON

1- Approbation du Compte Rendu de la séance du 4 février 2019

Monsieur Schmidt précise qu'il manque le coût total de l'opération.voir tableau ci-dessous

PRESTATAIRES	DESCRIPTIFS	COÛT HT	COÛT TTC	PAIEMENTS ACQUITTÉS	OBSERVATIONS
FRAIS ANNEXES AU MARCHÉ					
La Dépêche	Insertion MO	807.76	969.31	969.31	soldé
La Dépêche	Insertion MAPA	1 200.00	1 440.00		
Cert Europe	Certificat plateforme MO	60.00	72.00	72.00	soldé
Cabinet Jarrot	Remise de prestation non retenue		3 600.00	3 600.00	soldé
Cabinet Enzo & Rosso	Remise de prestation non retenue		3 600.00	3 600.00	soldé
Géomètre	Esquisse et bornage	1 645.00	1 974.00	1 974.00	soldé
Huissier de justice	Contrôle affichage PC	350.00	434.89	434.89	soldé
TOTAL FRAIS ANNEXES AU MARCHÉ		4 062.76	12 090.20		
AVANT PROJET DÉFINITIF - MONTANT DES TRAVAUX					
Lot 1	VRD Terrassement	180 000.00	216 000.00		
Lot 2	Gros œuvre	275 000.00	330 000.00		
Lot 3	Charpente Couverture Etanchéité	145 000.00	174 000.00		
Lot 4	Vêture	21 000.00	25 200.00		
Lot 5	Menuiserie extérieure - Serrurerie	87 000.00	104 400.00		
Lot 6	Cloisonnement - Faux plafond	59 000.00	70 800.00		
Lot 7	Menuiserie bois intérieur/extérieur	52 000.00	62 400.00		
Lot 8	Revêtement de sol souple	0.00	0.00		
Lot 9	Carrelage - Faience	36 000.00	43 200.00		
Lot 10	Peintures	10 100.00	12 120.00		
Lot 11	Signalétiques	4 000.00	4 800.00		
Lot 12	Courants forts - Courants faibles	100 000.00	120 000.00		
Lot 13	Plomberie - Sanitaire Ventilation - Chauffage	178 000.00	213 600.00		

Lot 14	Équipement scénique	17 000.00	20 400.00		
Lot 15	Voilage	12 000.00	14 400.00		
Lot 16	Équipement office	7 000.00	8 400.00		
TOTAL AVANT PROJET DÉFINITIF - MONTANT DES TRAVAUX		1 183 100.00	1 419 720.00		

PRESTATIONS INTELLECTUELLES					
Cabinet Guilbert Architecte	Maîtrise d' Oeuvre	67 109.22	80 531.07	12 329.98	1ère partie
J. Robert	Structure	24 207.17	29 048.60	2 507.78	1ère partie
SACET	Fluides	22 182.65	26 619.18	1 985.33	1ère partie
SOCONER	HQE	4 810.96	5 773.15	1 462.87	1ère partie
FONDASOL	Étude géotechnique	6 418.00	7 701.60	7 701.60	soldé
SOCOTEC	SPS	3 200.00	3 840.00	1 645.47	1ère partie
SOCOTEC	Contrôle technique	7 350.00	8 820.00	612.00	1ère partie
TOTAL PRESTATIONS INTELLECTUELLES		135 278.00	162 333.61		

RACCORDEMENTS RÉSEAUX					
SAGe	Branchement assainissement	10 163.50	12 196.20		
SIECT	Branchement eau	2 021.20	2 425.44		
SDEHG	Branchement électricité (10 710)	2 998.33	3 598.00	Part communale	
TÉLÉPHONE	Branchement téléphone	2 500.00	3 000.00		
TOTAL RACCORDEMENTS RÉSEAUX		17 683.03	21 219.64		

MONTANT TOTAL OPÉRATION SALLE POLYVALENTE		1 340 123.79	1 615 363.44		
--	--	---------------------	---------------------	--	--

FINANCEMENT

SUBVENTIONS					
ÉTAT DSIL				354 930.00	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				400 000.00	
CONSEIL RÉGIONAL				100 000.00	
ADEME				0.00	
MONTANT TOTAL SUBVENTIONS				854 930.00	
EMPRUNTS					
PRÊT RELAIS				307 000.00	
				-311 000.00	
PRÊT FIXE				308 000.00	
MONTANT TOTAL EMPRUNTS				304 000.00	
FONDS DE COMPENSATION					
	Fond de compensation de la T.V.A			194 076.00	
AUTOFINANCEMENT					
	Autofinancement fonds propres			262 357.44	
MONTANT TOTAL FINANCEMENT				1 615 363.44	

Vote du Compte rendu de la séance précédente
Pour : 12 Abstentions : 2 (Monsieur Ferré absent au précédent Conseil)

2- Lancement de la 2^{ième} modification du PLU

Pourquoi ? Pour adapter les règles du PLU aux objectifs fixés dans le PADD, (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Séance levée pour les questions de la population 20 heures 50

- Sans AU5 nombres de logements pratiquement atteint. Que comptez-vous faire ?
- Respecter 900 logements à l'horizon 2030. Enjeu UB à développer de façon raisonnée. Zone AU à réguler.
- Sch2ma assainissement : Pour quand ? en cours de finalisation pour intégration dans la modification
- En assainissement collectif : reste à faire rue des Pyrénées et le chemin de Ramounet. fin prochain mandat probablement.

La station de relèvement à Villeneuve est faite.

Y-a-t-il obligation de se raccorder au collectif : oui si le réseau passe au droit de votre logement.

Ouverture zone AU y-a-t-il un calendrier ?

Zone AU5 : demande de réalisation par étapes a été faite. Fin programmée en 2023.

Limite de 12 m annulée remplacée par quoi ?

Nous travaillerons sur le coefficient d'emprise au sol.

Voir aussi les limites séparatives.

Terrain AU0 sur le chemin de Ramounet que compte faire la commune ?

Elle a vocation à être construite. Le calendrier ? Pas de date précise.

Monsieur Ferré fait remarquer que l'Agglomération Toulousaine a vocation à accueillir un certain nombre de personnes, et que Saint-Hilaire doit y participer.

Monsieur Mouli fait remarquer qu'il ne s'agit pas de tarir l'arrivée de personnes mais de maîtriser leur arrivée.

Séance reprise à 21 heures 45

Choix du prestataire fait suite au marché communautaire avec le Muretain-Agglomération.

Monsieur Schmidt s'interroge sur la forme de la délibération concernant le choix du Cabinet Paysages .

Le libellé pourrait laisser entendre que la commune ne soit pas maître d'ouvrage en la matière.

Pour plus de clarté le Maire interrogera les services de l'Agglomération sur le sujet .

Choix du cabinet : PAYSAGES

Délibération 12-02-2019

Objet : Accord cadre pour la réalisation de modification de droit commun et/ou de la modification simplifiée de Plans Locaux d'Urbanisme Marché subséquent pour la réalisation de modifications du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Hilaire

Une consultation a été lancée, sous la forme d'un marché à procédure adaptée ouverte (article 27 du code des marchés publics) pour le marché subséquent pour la réalisation de modifications du Plan Local d'Urbanisme de Saint Hilaire.

Après analyse des offres sur la base des critères suivants :

- Le prix des prestations : 80 %
- La note méthodologique : 20 %

Le marché a été attribué à l'entreprise PAYSAGES - 16 avenue Charles de Gaulle - 31130 BALMA, pour un montant de 4 280,00 € HT.

Suite à l'exposé ci-dessus :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de la deuxième modification du PLU

Le Conseil Municipal

- Approuve la désignation du Cabinet Paysage dans les conditions exposées ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Délibération 13-02-2019

OBJET : Prescription 2^{ème} modification PLU

Par délibération du 2 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé la révision Plan Local d'Urbanisme. Ce Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une modification simplifiée et d'une modification. La dernière modification actuellement en vigueur a été approuvée le 27 novembre 2017.

Afin d'encadrer le développement de notre commune, et d'assurer l'accueil de nouveaux habitants tout en assurant la préservation de la qualité de son cadre de vie, il est nécessaire de modifier certains éléments du PLU de la Commune.

Cette modification permettra :

- *De redéfinir un cadre réglementaire pour border l'urbanisation de la commune dans le respect des objectifs du Projet d'Aménagement de Développement Durable , suite à la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols dès l'entrée en vigueur de la loi ALUR;*
- *De réaliser des ajustements réglementaires.*

Il vous est donc proposé de lancer une 2^{ème} modification du PLU qui sera soumise à enquête publique.

L'exposé de son rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivant,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2013 portant approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2014 portant approbation de la première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2017 portant approbation de la première modification du Plan Local d'Urbanisme,

DECIDE de prescrire la deuxième modification du Plan local d'urbanisme avec les objectifs définis ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure et à établir le projet de modification et à signer tous les actes afférents,

DIT que cette délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention, insérée en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au registre des actes administratifs,

DIT que cette délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures de publicité énoncées ci-dessus.

Vote Pour : 13 Contre 1 : M. Ferré

3- *Urbanisation en phase d'études pour la Voie Romaine*
Nécessité d'établir un relevé topographique sur la longueur de la voie. Le département consent à le réaliser à la demande de la commune

Délibération 14-02-2019

OBJET : *Urbanisation en phase d'études pour la Voie Romaine*

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'à la demande du Conseil Départemental il convient de programmer les futurs travaux d'urbanisation sur la commune.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande suivante :

Comme tenu de la nécessité de réaliser des travaux de réfection de la voie Romaine, il convient d'ores et déjà de demander un relevé topographique de celle-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- *Approuve la demande ci-dessus*
- *Donne pouvoir à Monsieur le maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier*

Vote Pour : 14

La séance est levée à 22 heures 12